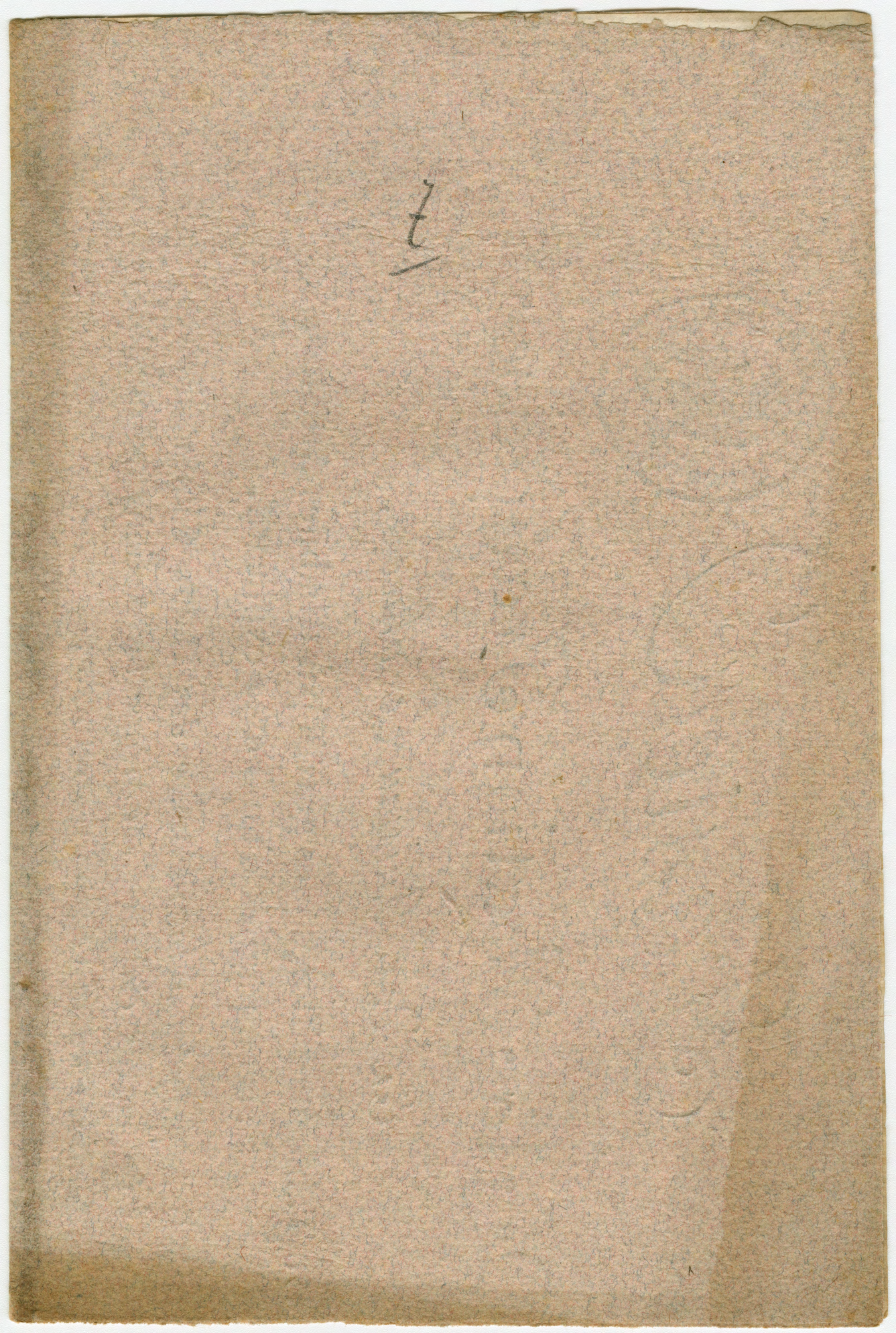
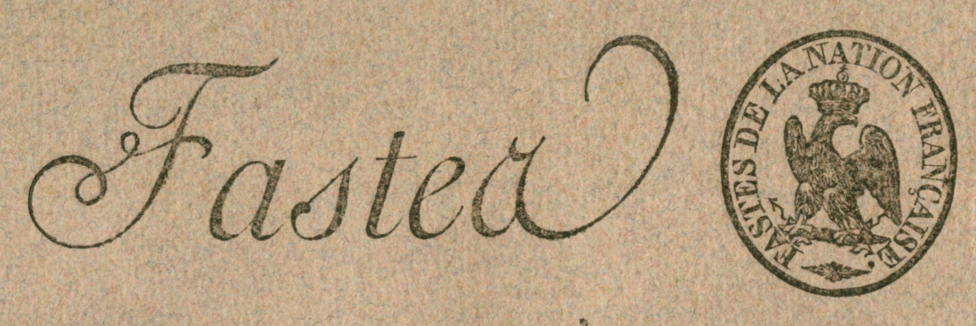




De la Nation Française

Et des Puissances alliées,

Ou Tableaux pittoresques gravés par d'habiles Artistes, accompagnés d'un Texte explicatif,

Destinés à perpétuer la mémoire des Hauts faits militaires, Traits de vertus civiques, *ainsi que les* Actions mémorables *des Membres de la* Légion d'Honneur;

CONVENTION NATIONALE.

PROJETS DE DÉCRETS

CONCERNANT LOUIS CAPET,

PRÉSENTÉS

A LA CONVENTION NATIONALE

Par J. L. TALLIEN (1), Député du Département de Seine-&-Oise;

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION.

PREMIER PROJET.

LA CONVENTION NATIONALE, investie des pleins pouvoirs du Peuple français, chargée spécialement de venger la majesté nationale, trop long-temps outragée,

(1) On a beaucoup imprimé dans cette affaire. Chacun a voulu mettre son nom en évidence. J'avois aussi une opinion; mais, comme il est impossible de lire tout ce qui se publie, je crois faire une bonne chose en la gardant dans mon porte-feuille. J'économise ainsi les deniers de la nation, & le temps de mes collègues : assez de gens s'en montrent prodigues.

après avoir anéanti la *royauté*, & proclamé le gouvernement républicain;

Déclare Louis Capet, ci-devant roi des Français, *traître à la patrie, parjure, assassin de cent mille citoyens, & usurpateur de la souveraineté nationale.*

En conséquence, elle décrète, comme mesure de sureté générale, qu'il sera mis à mort dans le plus court délai, & que cette exécution se fera sur la place du Carrousel, théatre des crimes commis par le tyran dans la journée du 10 août.

DEUXIÈME PROJET.

La Convention nationale, considérant que le jugement d'un individu ne peut, dans aucun cas, donner lieu à l'exercice de la souveraineté nationale, qui, pour l'avantage même du peuple, ne doit avoir lieu qu'à l'égard des loix auxquelles tous les citoyens doivent être soumis, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la question incidente de l'appel au peuple.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

PAR TERNISIEN-D'HAUDRICOURT,

Ouvrage honoré de la grande Souscription de Leurs Majestés

IMPÉRIALES ET ROYALES.

N.° 60

15 Livraison. Velin

ON SOUSCRIT POUR CET OUVRAGE,

A PARIS,

Rue des Saints-Pères, N.° 17, faubourg Saint-Germain. — Au Bureau de l'Auteur, même maison;
Et chez les principaux Libraires de l'Europe.

DE LA FONDERIE ET IMPRIMERIE DE GILLÉ FILS.

1811.